

## Actes de naissances, mariage, décès



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

<sup>[1]</sup>Pour les actes établis à Voreppe :

Présentez-vous en Mairie au service des Affaires générales avec une pièce d'identité et le livret de famille (si cette demande est pour vos ascendants ou vos petits enfants) ;

Adressez un courrier, à : Service des affaires générales - Hôtel de ville - 1 place Charles de Gaulle - CS 40147 - 38341 Voreppe Cedex

Par internet, directement sur <sup>[2]</sup>[service public.fr](https://service-public.fr) <sup>[3]</sup>

Par fax au 04 76 50 47 91

Par courriel à [affaires-generales@ville-voreppe.fr](mailto:affaires-generales@ville-voreppe.fr) <sup>[4]</sup>

Pour les demandes faites par fax ou par courriel, l'acte sera adressé à votre mairie de domicile, où vous pourrez le retirer sur présentation de votre pièce d'identité et du livret de famille.

---

Pour les actes établis dans une autre commune : Service public [adele](#) <sup>[2]</sup>

Tweet <sup>[5]</sup>



Connexion



Flux RSS



Nous suivre sur Twitter



Nous suivre sur

Facebook



Mentions légales



Contact

## Liens

[1] [https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/republique\\_0.jpg?itok=LGTaQe4S](https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/republique_0.jpg?itok=LGTaQe4S)

[2] <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html> [3] <mailto:https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html> [4] <mailto:affaires-generales@ville-voreppe.fr> &#9; &#9; &#9; [5] <http://twitter.com/share>